

SÉANCE DU 11 JUILLET 2014

Ordre du jour :

- Travaux en cours**
- Décision à prendre sur le Pique-nique de la Pierre 33**
- Délégation de signature des MAPA**
- Validation du règlement d'assainissement collectif**
- Modification du règlement du Lac vert**
- Questions diverses**

Le vendredi 11 juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Minzier s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Anne-Marie BAUDET, Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Véronique LEGENDRE, Jacques MENU, Philippe NAVET, Cédric ROMAND, Jean-Claude TIMMERMAN, Karine VEYRAT, Jacques VUICHARD, Thierry MERLE, André MORARD

Absents excusés : Patrice GAILLARD (a donné pouvoir à Cédric ROMAND), Lydie GALL (a donné pouvoir à Bernard CHASSOT), Laëtitia SEBERT (a donné pouvoir à Karine VEYRAT)

Secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE

Urbanisme

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

Travaux en cours

Trottoirs : les travaux commenceront par le chef lieu. Pour ce qui est de la RD 158 au Chatelard, le département veut bien prendre en charge les enrobés, soient 62 560.58 € TTC, à condition que la commune accepte le déclassement de la route en voie communale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte de déclasser la voie à 14 voix pour et une abstention.

Maison DUBOUT : le chantier a été arrêté 8 jours afin que les voisins puissent entreprendre l'isolation de leur mur. Toutefois, un problème subsiste avec les voisins, à savoir qu'une poutre a été installée sur l'emprise de leur isolation. En dédommagement, Monsieur le Maire a conclu l'accord suivant, sous réserve d'acceptation par le conseil municipal, avec M. HOSSFELD et Mme MARTINELLI : versement d'une somme forfaitaire de 4 000 € représentant le montant du préjudice causé par l'introduction d'une poutre dans l'emprise de leur isolation. Un protocole d'accord sera établi entre les parties.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition, autorise le Maire à signer le protocole d'accord et à verser la somme à M. HOSSFELD et Mme MARTINELLI.

Parking vers l'école : travaux en cours. Une demande a été faite au département afin de modifier la sortie du parking qui était initialement prévue au même endroit que l'entrée. Suite à une visite sur place avec M. DUVERNE, un accord de principe a été donné à cette modification (sortie en direction du pont).

Décision à prendre sur le Pique-nique de la Pierre 33

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée ce qu'est le pique-nique de la Pierre 33 et demande l'avis des conseillers sur le maintien ou non de cette manifestation.

Après réflexion, le conseil municipal décide :

- un apéro de rentrée offert par la commune aux citoyens de Minzier le dimanche 31 août à 11h00 dans le parc de la bibliothèque ;
- de réfléchir à une autre formule que le pique-nique pour 2015.

Délégation de signature des MAPA

Monsieur le Maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement

des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 10 000 € HT.

Validation du règlement d'assainissement collectif

Jean-Claude TIMMERMAN a de nombreuses questions et propose une rencontre avec le cabinet NICOT afin d'éclaircir certains points. Un rendez-vous sera pris avant de valider ce règlement.

Modification du règlement du Lac vert

Monsieur le Maire propose la mise à jour des arrêtés municipaux sur le plan d'eau, afin de regrouper l'ensemble des règles sur un même arrêté municipal. Après lecture des propositions, le conseil municipal donne son accord.

Cédric ROMAND a demandé des devis afin de refaire les panneaux signalétiques. Un panneau de 1.20m x 1m coûte 129 € TTC. Le conseil donne son accord pour 2 panneaux mentionnant le numéro de l'arrêté municipal.

Questions diverses

SYANE – Éclairage public :

Monsieur le Maire expose que le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2014, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération : Travaux gros entretien reconstruction – 2014 – facteur 2, figurant sur le tableau en annexe :

D'un montant global estimé à : 68 932.00 €

Avec une participation financière communale s'élevant à : 29 342.00 €

Et des frais généraux s'élevant à : 2 068.00 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Minzier :

- 1) APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement du numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré,

- APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière

D'un montant global estimé à : 68 932.00 €

Avec une participation financière communale s'élevant à : 29 342.00 €

Et des frais généraux s'élevant à : 2 068.00 €

- S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement du numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC des travaux et des honoraires divers), soit 1 654.00 €, sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

- S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement du numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 23 474.00 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Panneau bibliothèque :

Suite aux élections, beaucoup de remarques ont été faites sur le fait que le bâtiment de la bibliothèque est difficilement identifiable. Il serait donc judicieux de faire installer un panneau.

Après réflexions, Jacques MENU fera établir un devis pour la fabrication d'un panneau (grosses lettres) à installer sur le bâtiment.

Container papiers-cartons au hangar communal : Compte tenu du remplissage du container à papiers-cartons, Monsieur le Maire rappelle que ce dernier est réservé aux papiers et petites cartonnettes, les cartons doivent être déposés en déchetterie. De plus, un deuxième container est disponible sur le site du Bar à Thym.

Information ambroisie : Philippe NAVET a participé aux différentes rencontres sur l'ambroisie. Il sera donc le correspondant sur la commune. Cette plante envahissante est responsable des allergies d'automne. Une affiche sera mise en place sur la commune afin de sensibiliser la population.

Radar pédagogique : des informations ont été prises auprès de la police municipale de Viry, qui est très bien équipée mais leur matériel est très coûteux. Patrice GAILLARD a demandé des devis qui sont en cours d'établissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour info, en raison des congés d'été, le secrétariat de mairie sera fermé les jeudis 7, 14 et 21 août 2014. Merci de votre compréhension.